

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 28 mai 1951.

N° 1159/Just.

OBJET:

M.P. c/ ALI BIN NASSOR.



Monsieur le Substitut du Procureur du Roi,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe, le dossier M.P. c/ALI BIN NASSOR, prévenu de rébellion, ivresse publique et éventuellement circulation nocturne.

Le nommé ZUBERI a été traduit devant le tribunal de Police d'Astrida.

Je profite de l'occasion pour vous signaler des difficultés rencontrées par les Officiers de Police Judiciaire pour déterminer exactement le statut des mulâtres sur le vu de leurs pièces d'identité.

Généralement les cartes d'immatriculation portent la mention d'une nationalité européenne ou asiatique alors que très souvent il s'agit de mulâtres non reconnus, donc indigènes.

PIECES AU DOSSIER:

P.V. 246/I et 246/II.

L'Officier de Police Judiciaire, Ch. LEES,

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

K I G A L I .